

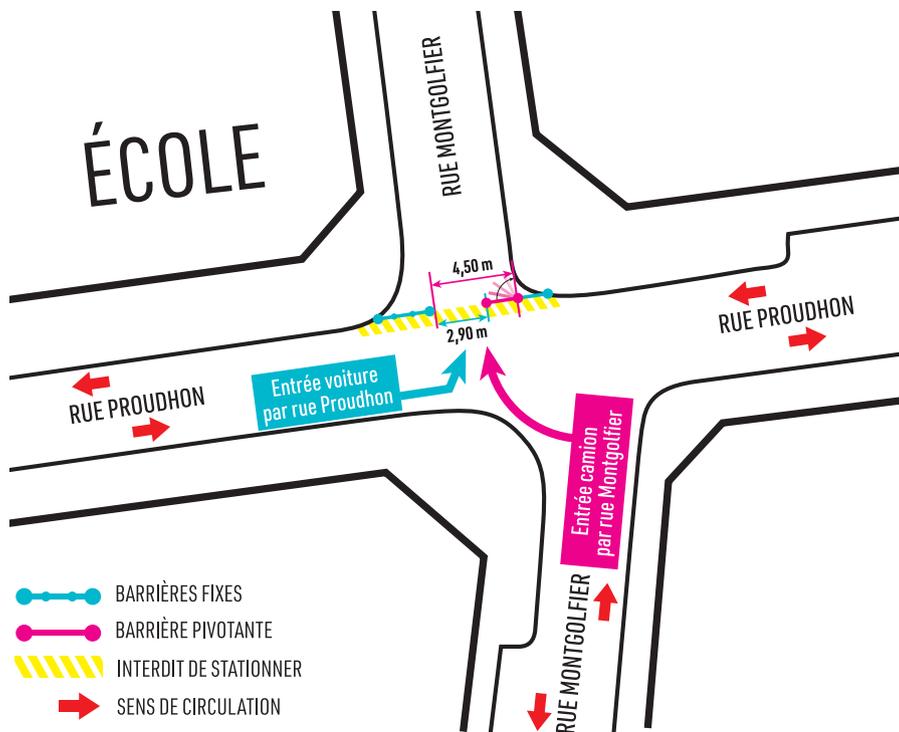
# À PARTIR DU 22 FÉVRIER

## Du nouveau aux abords de l'école Château-Gaillard !

Pour sécuriser les abords du groupe scolaire Château Gaillard, un nouveau plan de circulation et de stationnement a été conçu en concertation avec les riverains et la communauté éducative. Il entre en vigueur le 22 février 2021.

### CE QUI CHANGE

- > L'accès à l'impasse Montgolfier est désormais autorisé uniquement
  - aux riverains munis d'un badge,
  - aux pompiers,
  - aux services de livraison ou de déménagement.
- > Le stationnement dans l'impasse et entre la rue Proudhon et l'école est interdit en raison du plan Vigipirate renforcé.



# LES NOUVELLES MODALITÉS DE STATIONNEMENT ET D'ACCÈS À L'IMPASSE MONTGOLFIER

## Quand ce plan entre-t-il en vigueur ?

La métropole du Grand Lyon installe les mobiliers pendant les vacances scolaires. La signalisation sera également modifiée. Les nouvelles règles entrent en vigueur le **22 février 2021**.

## Comment obtenir le badge de stationnement ?

Vous résidez dans l'impasse Montgolfier ? Pour obtenir le badge, il suffit d'en faire la demande auprès de la direction des espaces publics et naturels, 95, rue Château-Gaillard, muni-e d'un justificatif de domicile et de la carte grise de votre véhicule.

## Contact

Direction des espaces publics et naturels  
95, rue Château-Gaillard,

**Horaires** : du lundi au vendredi, 8 h - 12 h et 14 h - 17 h

Tél. : **04 78 03 67 89**

[domainepublic@mairie-villeurbanne.fr](mailto:domainepublic@mairie-villeurbanne.fr)